

Dakar, le

25 JUN 2021

## LE MINISTRE

### Objet : appel à candidature pour les bourses étrangères

Le Sénégal met à la disposition des élèves lauréats au baccalauréat technique des bourses d'étude au titre de l'année 2021-2022.

La durée de la bourse pour chaque bénéficiaire porte sur deux années académiques avec la seule possibilité justifiée de renouvellement. Toutefois un renouvellement supplémentaire peut être enregistré en cas d'échec.

Dossier de candidature :

- Copie certifiée conforme de l'attestation et ou du relevé de notes du baccalauréat ou du Brevet de technicien (BT) ;
- Extrait d'acte de naissance original ou copie légalisée de la carte d'identité nationale ;
- Copie certifiée conforme des bulletins de notes des 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> semestres de la classe de Seconde à la Terminale ou de la Première à la dernière année de formation ;
- Bulletin de visite et de contre visite de moins de trois (3) mois ;
- Demande manuscrite indiquant la filière de formation ciblée, adressée au Ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion ;
- Attestation de préinscription.

Les candidats au baccalauréat 2021 doivent déposer le dossier de candidature sous réserve de l'attestation ou du relevé de note du baccalauréat.

Les candidats ayant réussi au baccalauréat devront compléter le dossier de candidature.

Les nouvelles candidatures à une bourse seront examinées sur la base des critères ci-après :

#### 1- Rappel

Les bourses de la Formation professionnelle et technique ont été autorisées pour régler des questions d'équité pour les bacheliers de la FPT ne pouvant pas être orientés dans les universités sénégalaises.

Les critères d'attribution se basent principalement sur l'excellence et l'opportunité des formations extérieures ciblées pour notre économie.

La durée de la bourse pour chaque bénéficiaire porte sur deux années académiques avec la seule possibilité justifiée de renouvellement. Toutefois un renouvellement supplémentaire peut être enregistré en cas d'échec.

#### 2- Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- Une demande manuscrite adressée au MEFPAI indiquant la filière de formation ciblée ;
- La copie certifiée conforme de l'attestation de classement au Concours général ;
- Les copies certifiées conformes de l'attestation et ou du relevé de notes du Bac ou du BT ;

- L'extrait d'acte de naissance original ou la copie légalisée de la Carte d'Identité ;
- L'extrait n° 3 du casier judiciaire ;
- Les copies certifiées conformes des Bulletins de notes des 1ers et 2èmes semestres de la seconde à la terminale ou de la première à la dernière année de formation ;
- Le bulletin de visite et de contre visite datant de moins de trois (3) mois ;
- L'attestation de préinscription.

Les nouvelles candidatures à une bourse du MEFPPI sont examinées sur la base des critères ci-après.

### 3- Critères d'éligibilité

#### a) Critères prioritaires

- Etre de nationalité sénégalaise ;
- Etre titulaire d'un Baccalauréat technique avec la mention Assez-bien au moins et ou être lauréat au concours général ;
- Etre titulaire d'un BT avec au moins la mention Assez bien.

#### b) Critères généraux

- Etre âgé de 20 ans au plus tard au 31/12/2021 ;
- Etre titulaire d'un Baccalauréat technique ou d'un Brevet de Technicien, session 2021 ;
- Justifier de bons résultats scolaires (moyenne cumulée des trois années de formation  $\geq 12/20$ ) ;
- Justifier d'une attestation de préinscription ;
- Ne pas avoir enregistré de redoublement dans le cycle secondaire ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit ;
- Etre en bonne santé (justifier d'une aptitude physique et mentale par rapport à la formation choisie) ;
- Ne pas être boursier d'une autre institution internationale.

#### c) Critères spécifiques

- Filière de formation porteuse pour l'économie du pays ;
- Formation ciblée non disponible au Sénégal ;
- Candidatures féminines encouragées.

Les demandes adressées au Ministre en charge de la Formation professionnelle doivent parvenir à la Division de la Formation technique de la Direction de la Formation professionnelle et technique au plus tard le vendredi 30 juillet 2021 à 17 heures, délai de rigueur.

Je vous demande de faire une large diffusion de la présente auprès des sortants de vos établissements.

#### Ampliations :

- SG/MEFPPI
- SNOP/MEFPPI
- Tous les Inspections d'Académie
- Tous les chefs d'Etablissement
- Direction générale de l'Enseignement supérieur



**DAME DIOP**